

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 23 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Roger PEDOJA pour Éric BELLOT ; Nicole MESSEGUE pour Isabelle BOGAS ; Nasser MESSAÏ pour Yves ARTETA ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Patrick SAILLOT pour Christophe BRUNETTON ; Gisèle COIN pour Guillemette DEBORDE.

Absent excusé : Patrick RACHAS

Absente : Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Jérôme JARDIN.

Objet : Convention cadre de partenariat avec la Métropole de Lyon pour la diffusion de données ouvertes

Auteur : François POIRIER

Rapporteur : Eric BELLOT

La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique consacre l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et de 50 agents de publier certaines catégories de données.

Au-delà des documents administratifs, les bases de données d'intérêts économique, social, sanitaire ou environnemental représentent une richesse exploitable pour le public, pour les acteurs économiques et pour les services de la Ville.

Une expérimentation visant à favoriser l'ouverture des données des communes a été menée de 2018 à 2020 par la Métropole de Lyon et a prouvé tout l'intérêt d'entraîner l'ensemble des acteurs, notamment publics, dans une démarche d'*open data*.

Suite à cette expérimentation la Métropole de Lyon propose une nouvelle offre de service d'accompagnement à l'*open data* des communes pour mutualiser les outils et adopter une structuration uniforme et cohérente des données.

L'implication de Neuville-sur-Saône dans ce dispositif permettra :

- De profiter de l'outil mis à disposition gratuitement par la Métropole
- De rejoindre une action coordonnée sur le territoire : les données sont structurées de manière uniforme, le déploiement des services est piloté. Ainsi la cohérence de l'outil est maintenue et reste efficiente.
- De garder la souveraineté des données : les données sont produites par la ville qui peut s'assurer de leur exactitude.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat de diffusion de données ouvertes avec la Métropole de Lyon, ainsi que toutes les pièces annexes et les avenants éventuels.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité
- VU la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,
- VU la convention cadre de partenariat de diffusion de données ouvertes

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat de diffusion de données ouvertes avec la Métropole de Lyon, jointe en annexe, ainsi que toutes les pièces annexes et les avenants éventuels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 30 mars 2023

**Le secrétaire,
Jérôme JARDIN.**



**Le Maire,
Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 06/04/2023
- Publication par voie électronique le 06/04/2023